

**Certificat d'examen de type
n° F-06-G-1556 du 27 octobre 2006**

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001

DDC/22/D011256-D12

**Compteur d'énergie thermique SENSUS
type POLLUSTAT E
(Classe I)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANT :

SENSUS METERING SYSTEMS Ludwigshafen GmbH – Industriestraße 16 – 67063 LUDWIGSHAFEN –
Allemagne.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type accordé à la société SENSUS par le
certificat n° F-04-G-318 du 12 mai 2004, relatif au compteur d'énergie thermique POLLUSTAT E.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie thermique SENSUS type POLLUSTAT E diffère du type approuvé par le
certificat précité par la modification des conditions particulières de la vérification primitive.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque d'examen de type est constituée du numéro et de la date du certificat initial.

Les autres inscriptions sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les étalons et moyens d'essais utilisés doivent être raccordés aux étalons nationaux ou à des étalons étrangers reconnus équivalents. Les incertitudes globales doivent être inférieures au tiers des erreurs maximales tolérées.

Capteurs hydrauliques :

Pour les applications calorifiques et frigorifiques, les capteurs hydrauliques sont vérifiés à l'eau chaude (à l'exception des capteurs hydrauliques DN 50 jusqu'à DN 100 qui peuvent être vérifiés en eau froide), en position horizontale, et avec les erreurs maximales tolérées suivantes :

- de Q_{min} à $0,10 \times Q_{max}$ exclu : $\pm 5 \%$,
- de $0,10 \times Q_{max}$ inclus à Q_{max} : $\pm 2 \%$.

Calculateurs :

Pour les applications calorifiques et frigorifiques, les calculateurs sont vérifiés en simulant la différence de température par des résistances étalons et le débit par un émetteur d'impulsions. Les erreurs maximales tolérées sont les suivantes :

- de ΔT_{min} à $\Delta T_{max}/3$ exclu : $\pm 2,5 \%$,
- de $\Delta T_{max}/3$ inclus à ΔT_{max} : $\pm 1,5 \%$.

Sondes de température :

Pour les applications calorifiques, chacune des sondes de température de la paire est vérifiée, sans doigt de gant, dans le même bain thermostaté aux trois températures suivantes :

$(20 \pm 5) ^\circ\text{C}$; $(80 \pm 5) ^\circ\text{C}$; $[\text{TS}_{max} - 30 ; \text{TS}_{max}] ^\circ\text{C}$

La valeur d'appariement à chacune de ces températures doit être inférieure à $0,10 \text{ K}$.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011256-D12, et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 mai 2014.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification